



Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES FORMULAIRES DE VOTES EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les formulaires de vote en langue néerlandaise sont les seules à être acceptés officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les formulaires de vote rédigés en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptés à l'assemblée générale.

FORMULAIRE DE VOTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2020

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

domicilié(e) à (adresse).....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33,

émet sa voix par lettre à l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 19 mai 2020 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Vous trouverez ci-dessous mes / nos instructions de vote pour chaque point de l'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale:

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2019, y compris la décision proposée par le conseil d'administration de ne pas verser de dividende.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2019.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION REJET ABSTENTION

Madame Lieve Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Monsieur Carel Bikkers

APPROBATION REJET ABSTENTION

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION REJET ABSTENTION

Prof. dr. Caroline Pauwels

APPROBATION REJET ABSTENTION

Décharge commissaire

Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représenté par Charlotte Vanrobaeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2019.

APPROBATION REJET ABSTENTION

7. Reconduction d'un administrateur:

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera à la prochaine assemblée générale de renommer la SA Verana, représentée par son représentant permanent, Madame Coralie Claeys, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2023.

APPROBATION REJET ABSTENTION

8. Fixation de la rémunération du conseil d'administration.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve la rémunération du conseil d'administration proposée pour l'exercice 2020, et qui se compose de:

- une rémunération fixe de 100.000 euros pour le président du conseil d'administration, Monsieur Hendrik De Nolf;
- une rémunération fixe de 100.000 euros pour l'administrateur délégué, la SCA Koinon, représentée par son représentant permanent, Monsieur Xavier Bouckaert;
- aux autres membres du conseil d'administration sera attribuée une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par une rémunération par séance du conseil d'administration de 2.500 euros; une rémunération complémentaire de 2.500 euros par séance sera attribuée aux membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le

comité de nomination et de rémunération); une rémunération complémentaire de 5.000 euros par séance sera attribuée au président du comité d'audit.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION

Signé à, le 2020

Signature

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le vendredi 15 mai 2020